

---

# **ADDITIF AUX RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS – CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES RACES PARTICULIÈRES**

---

Les conditions d'admissibilité des races particulières sont comme suit :

## **Berger allemand**

Taille : Moyenne / Grande.

Couleur de la robe / marques : Sable, noir et feu, noir et rouge, noir uni, bicolore (noir uni avec marques feu).

Texture et longueur du poil : Poil double.

Corps : Plus long que haut, croupe graduellement inclinée.

Forme et position des oreilles : Pointues, ouvertes vers l'avant et dressées.

Forme et port de la queue : Plantée bas, au repos, portée basse comme un sabre.

Pieds : Compacts, plutôt courts.

Variabilité génétique observable : Poil long.